



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six, du mois de mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 13/03/2025

PRESENTS : M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Jean-Pierre BALAS, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Olivier GRASSI, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, Mme Sarah IUNG, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Agnès SOLT, Mme Marie THEAULT, M. François THORETTON, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD,

POUVOIRS : M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, M. Michel GLINEL à Mme Noémie FOIN, Mme Lalia LESAGE à Mme Marie THEAULT, M. Dominique MARIE à Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Sabrina SERGEANT à M. François TOUYON,

ABSENT : M. Benoît VICTOR

Secrétaire de séance : Mme Laurence TROLET

Présents : 27

Votes exprimés : 32

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Laurence TROLET est élue secrétaire de séance

II. PRET DES SALLES COMMUNALES POUR LES POTENTIELS CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Rapporteur : Michel LAFONT, maire

A partir du 1^{er} septembre 2025, la période pré-électorale aura débuté.

Ainsi, afin de permettre de favoriser les débats démocratiques sur les projets des candidats, il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition, dès maintenant, pour toute potentielle liste de candidats :

- 1- une salle pour deux réunions publiques par commune déléguée,
- 2- autant de salles de réunion nécessaires pour la construction des projets.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et en fonction de la disponibilité des salles. Les salles devront être rendues dans l'état de propreté dans lequel elles étaient. A défaut, une prestation de nettoyage sera facturée à la potentielle liste de candidats.

Les réservations sont à faire à l'adresse mail : dgs@thueetmue.fr au moins 15 jours avant la réunion.

Les salles concernées sont :

SALLE	OBJET	DISPONIBILITE	MATERIEL
Salle polyvalente de Putot en Bessin	alinéas 1 et 2	En fonction du planning	Vidéo / Micro
Salle polyvalente de Le Mesnil Patry	alinéas 1 et 2	En fonction du planning	Vidéo / Micro
Salle polyvalente de Brouay	alinéas 1 et 2	En fonction du planning	Vidéo / Micro
Salle des fêtes de Sainte Croix Grand Tonne	alinéa 1	En fonction du planning	Vidéo / Micro
Salle polyvalente de Sainte Croix Grand Tonne	alinéa 2	En fonction du planning	Vidéo / micro
Le bâtiment péri scolaire à Cheux (sans la cuisine)	alinéa 1	Uniquement le vendredi soir à partir de 19h et le samedi matin	Pas de matériel
Le studio à Bretteville l'Orgueilleuse : o Grande salle o Petites salles	alinéa 1 alinéa 2	En fonction du planning	Vidéo / micro

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité, décide :

- DE FIXER les modalités ci-dessus pour le prêt des salles communales pour les potentiels candidats aux élections municipales 2026
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

III. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 29 JANVIER 2025

Le procès-verbal du 29 janvier 2025 est adopté à l'unanimité

IV. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge des finances et de l'administration générale

DECISION DU MAIRE

Le maire a pris les décisions suivantes au cours des mois de janvier et février 2025 :

N° ARRETE	DATE	OBJET	LIBELLE FOURNISSEURS	MONTANT TTC
2025 - 1 C	08/01/25	Arrêté du maire réglementant les marches hebdomadaires à Cheux et Bretteville l'Orgueilleuse		
2025 - 2 C	09/01/25	Remplacement du ballon d'eau chaude local ménage du BEJ	AB PLOMBERIE	1 341,60 €
2025 - 3 C	09/01/25	Contrôle des hydrants - Bretteville l'Orgueilleuse	J.S.J	1 998,00 €
2025 - 4 C	09/01/25	Contrat de maintenance chauffage et ventilation - BEJ, gymnase Victor Lorier, salle polyvalente de Brouay	LAFOSSE	3 420,00 €
2025 - 5 C	09/01/25	Diverses réparations sur le véhicule CX-149-BG	BRETTEVILLE AUTO	2 678,00 €
2025 - 6 C	09/01/25	Dépose de la terrasse derrière la pharmacie de Bretteville l'Orgueilleuse	LA MENUISERIE DES MANOIRS	3 525,12 €
2025 - 7 C	09/01/25	Pose d'un portillon et remplacement d'une partie de la clôture a l'école élémentaire de Bretteville l'Orgueilleuse	CLOYSTEM	7 520,39 €
2025 - 8 C	09/01/25	Réparation autolaveuse du BEJ	JCS	1 192,01 €
2025 - 9 C	10/01/25	Cession du Partner DE-792-GE à Bervas automobiles	BERVAS AUTOMOBILES	400,00 €
2025 - 10 C	21/01/25	Délégation signature officier état civil		
2025 - 11 C	22/01/25	Commande de goodies service communication	GOODIES PUB	1 611,60 €
2025 - 12 C	15/01/25	Intervention refonte du serveur du siège	ACTIMAC	1 728,00 €
2025 - 13 C	15/01/25	Intervention refonte du serveur de l'hôtel de ville	ACTIMAC	1 728,00 €
2025 - 14 C	15/01/25	Licences Windows serveur 2025	ACTIMAC	2 027,94 €
2025 - 15 C	15/01/25	Extension de garantie annuelle du serveur HP	ACTIMAC	1 562,40 €
2025 - 16 C	22/01/25	Machine à pains le Mesnil-Patry	ICI BAGUETTES	16 200,00 €
2025 - 17 C	28/01/25	Contrat location machine à pains	SARL LOUISETTE	306 €/mois
2025 - 18 C	30/01/25	Contrat location logement Brouay	Anna HAICHENKO épouse LIMAM	200 €/mois
2025 - 19 C	28/02/25	Contrôles annuels règlementaires des bâtiments (électricité, gaz, chaufferie, ascenseur, parafoudre)	SOCOTEC	2 322,00 €

2025 - 20 C	28/02/25	Bornage rue Loïc Cavellec - Bretteville l'Orgueilleuse	CABINET CAVOIT	1 850,40 €
2025 - 21 C	28/02/25	Contrat de dératization des bâtiments communaux	EMPG	5 100,00 €
2025 - 22 C	28/02/25	Remplacement d'un moteur, du parafoudre et d'un différentiel sur l'église de Cheux	BODET	3 576,00 €
2025 - 23 C	28/02/25	Remplacement d'un moteur et mise en place d'un variateur sur la VMC de l'école maternelle de Cheux	FHV CAEN	1 327,20 €
2025 - 24 C	28/02/25	Nettoyage des vitrages au BEJ deux fois par an	MILECLAIR	1 197,26 €
2025 - 25 C	28/02/25	Nettoyage des vitrages au groupe scolaire de Bretteville l'Orgueilleuse deux fois par an	MILECLAIR	3 567,70 €
2025 - 26 C	28/02/25	Nettoyage des vitrages au groupe scolaire de Cheux deux fois par an	MILECLAIR	1 219,25 €
2025 - 27 C	28/02/25	Décapage et encaissement - chemin du PN 70 à Putot en Bessin	LEFRANÇOIS	7 019,10 €
2025 - 28 C	28/02/25	Mission maîtrise d'œuvre - le clos des ifs à Bretteville l'Orgueilleuse	MOSAÏC	14 520,00 €
2025 - 29 C	28/02/25	Assurance dommage ouvrage - salle polyvalente de Putot en Bessin	SMACL	5 633,14 €
2025 - 30 C	28/02/25	La création d'une signalisation horizontale temporaire à la suite du chantier de rénovation de l'espace culturel de Cheux	BATI SERVICES SIGNALISATION	1 080,00 €
2025 - 31 C	28/02/25	La création d'un cheminement piéton de la rue de la Londe à l'école maternelle à la suite du chantier de rénovation de l'espace culturel de Cheux	LECHEVALIER	6 624,00 €
2025 - 32 C	28/02/25	La livraison de tout-venant chemin de la muraille à Ste-Croix-Grand-Tonne et chemin du pont Colin à Cheux	CARRIERES DE MOUEN	1 260,00 €
2025 - 33 C	28/02/25	Retrait et la pose de placo dans le local de stockage de la salle des fêtes de Brouay à la suite de la présence de tâches d'humidité	ISOPLAF	1 475,33 €
2025 - 34 C	28/02/25	La livraison de fioul à l'école élémentaire de Cheux	VOIRIES SERVICES	3 447,00 €
2025 - 35 C	28/02/25	Recherche et résolution de panne des candélabres dans le lotissement les castillons à Bretteville l'Orgueilleuse	INEO	1 056,00 €
2025 - 36 C	28/02/25	La seconde phase de la réalisation du schéma Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) pour cinq communes déléguées (Bretteville l'Orgueilleuse, Brouay, Putot-en-Bessin, Le Mesnil-Patry, Cheux)	SAUR	13 131,04 €
2025 - 37 C	28/02/25	La restauration de la sculpture de Cheux auprès des commerces	JESUS SALMERON RODRIGUEZ	1 610,00 €
2025 - 38 C	28/02/25	Livraison de fioul à la mairie provisoire de Cheux	VOIRIES SERVICES	1 723,50 €
2025 - 39 C	28/02/25	Pompage et nettoyage de l'aire de lavage de l'atelier technique de Bretteville l'Orgueilleuse	TECHN'IMMO	1 095,00 €
2025 - 40 C	28/02/25	Les diagnostics amiante et plomb du bien sans maître situé au 82 rue de Bayeux, Bretteville l'Orgueilleuse	APAVE	1 056,00 €

Le maire rend ainsi compte des décisions prises.

V. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 (BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES)

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

Le conseil municipal doit approuver les comptes de gestion 2024 du budget principal de Thue et Mue, des budgets annexes Commerces et Maison de santé, Lotissement de La Plaine et Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse, établis par le comptable public.

COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL THUE ET MUE

SECTION	Dépenses réalisées sur 2024	Recettes réalisées sur 2024	Solde année 2024
Investissement	1 375 596,02 €	1 447 949,47 €	72 353,45 €
Fonctionnement	4 904 556,68 €	5 115 507,22 €	210 950,54 €

Les résultats du compte de gestion 2024 du budget principal de Thue et Mue sont identiques à ceux du compte administratif 2024.

COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES

SECTION	Dépenses réalisées sur 2024	Recettes réalisées sur 2024	Solde année 2024
Investissement	0,00 €	17 729,46 €	17 729,46 €
Fonctionnement	20 730,60 €	15 446,56 €	- 5 284,04 €

Les résultats du compte de gestion 2024 du budget annexe Commerces sont identiques à ceux du compte administratif 2024.

COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

SECTION	Dépenses réalisées sur 2024	Recettes réalisées sur 2024	Solde année 2024
Investissement	530 084,01 €	670 215,60 €	140 131,59 €
Fonctionnement	723 805,72 €	722 092,53 €	1 713,49 €

Les résultats du compte de gestion 2024 du budget annexe Maison de Santé sont identiques à ceux du compte administratif 2024.

COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA PLAINE

SECTION	Dépenses réalisées sur 2024	Recettes réalisées sur 2024	Solde année 2024
Investissement	17 219,06 €	0,00 €	- 17 219,06 €
Fonctionnement	25 219,06 €	25 219, 25 €	0,19 €

Les résultats du compte de gestion 2024 du budget annexe Lotissement de la Plaine sont identiques à ceux du compte administratif 2024.

COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET CŒUR DE BOURG BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

SECTION	Dépenses réalisées sur 2024	Recettes réalisées sur 2024	Solde année 2024
Investissement	119 911,59 €	0,00 €	-119 911,59 €
Fonctionnement	168 098,68 €	168 098,68 €	0,00 €

Les résultats du compte de gestion 2024 du budget annexe Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse sont identiques à ceux du compte administratif 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :

- DE VOTER le compte de gestion 2024 du budget principal de Thue et Mue établi par le comptable public
- DE VOTER le compte de gestion 2024 du budget annexe Commerces établi par le comptable public
- DE VOTER le compte de gestion 2024 du budget annexe Maison de Santé établi par le comptable public
- DE VOTER le compte de gestion 2024 du budget annexe Lotissement de la Plaine établi par le comptable public
- DE VOTER le compte de gestion 2024 du budget annexe Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse établi par le comptable public
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

VI. COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE ET DES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charges des finances et de l'administration générale

I/ BUDGET PRINCIPAL

A.- Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	750 000,00	687 875,91	1 267 300,00	1 166 022,67
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 210 000,00	1 192 139,41	2 510 000,00	2 494 172,20
014 - Atténuations de produits				
65 - Autres charges de gestion courante	1 950 000,00	1 926 276,31	645 000,00	617 927,88
66 - Charges financières	38 935,00	36 844,22	49 718,15	49 613,29
67 - Charges exceptionnelles	500 100,00	7,05	414 204,74	1 950,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	25 000,00		5 000,00	
Total dépenses réelles	4 474 035,00	3 843 142,90	4 891 222,89	4 329 686,04
042 - Total dépenses d'ordre	473 680,55	468 040,21	579 779,00	574 870,64
Total dépenses de fonctionnement	4 947 715,55	4 311 183,11	5 471 001,89	4 904 556,68

Chapitre 011 - charges à caractère général : 1 166 022,67 €

Les principaux postes de dépenses sont pour ce chapitre :

- Les fournitures de repas pour les restaurants scolaires
- Les frais d'énergie – électricité
- L'entretien des bâtiments publics
- Les contrats de prestations de service qui comprennent notamment le service juridique, Citykomi, les prestations du droit des sols de Caen la Mer, le centre de lecture publique, l'entretien de la vitrerie, la dératisation....
- Les divers contrats de maintenance
- Les assurances multirisques, automobiles et dommages ouvrages
- Les manifestations : fêtes et cérémonies
- Les catalogues et imprimés (cartes de visite, bulletins, affiches, etc.)
- Les frais de télécommunications
- Les taxes foncières

Chapitre 012 - charges de personnel : 2 494 172,20 €

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 617 927,88 €

Les dépenses de ce chapitre concernent :

- Les contributions versées à la commune de Saint Manvieu-Norrey (gymnase, école)
- Les indemnités et charges des élus
- Les différentes licences et certificats informatiques
- Les contributions au SDEC pour l'éclairage public et au SIVOS de Tilly sur Seullas
- Les subventions versées aux associations, à Familles rurales et à l'ALJ

Chapitre 66 - charges d'intérêts d'emprunts : 49 613,29 €

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 1 950 €

Chapitre 042 - opérations d'ordre - dotation aux amortissements : 574 870,64 €

Cette somme est constituée en grande partie par les amortissements de la commune

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	120 222,83	126 367,61	467 500,00	561 149,77
73 - Impôts et taxes	2 665 372,89	2 702 986,93	643 565,36	472 379,30
731- Impositions directes			2 056 434,64	2 309 276,76
74 - Dotations, subventions et participations	1 300 000,00	1 366 150,66	1 350 000,00	1 423 125,08
75 - Autres produits de gestion courante	160 000,00	164 831,65	150 000,00	242 624,93
76 - Produits financiers		579,50		614 ,27
77 - Produits exceptionnels	11 700,00	45 785,37	37 452,17	7 297,97
78 - Reprises provisions semi-budgétaires				
013 - Atténuations de charges	4 000,00	3 396,33	29 979,00	42 779,56
002 - Excédent de fonctionnement reporté	649 792,99		679 698,22	
Total recettes réelles	4 911 088,71	4 410 098,05		5 059 250,56
Total recettes d'ordre	36 626,84	37 524,84	56 372,50	56 256,58
Total recettes de fonctionnement	4 947 715,55	4 447 622,89	5471 001,89	5 115 507,22

Chapitre 013 - atténuation de charges

Il s'agit du versement de la compensation du supplément familial de traitement et le remboursement du salaire d'un agent syndiqué.

Chapitre 70 - produits de services : 126 367,61 €

Ce chapitre concerne les concessions de cimetière, les conventions de mises à disposition de personnel à la communauté urbaine et aux communes de Le Fresne Camilly et Rosel

Chapitre 73 - impôts et taxes : 472 379,30 €

Ce chapitre retrace les recettes de la commune provenant de divers impôts et taxes :

- L'attribution de compensation de Caen la Mer
- La dotation de solidarité versée par Caen la Mer
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources instaurée à la suite de la réforme de la taxe professionnelle
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- La taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SDEC ENERGIE

Chapitre 731 - impôts et taxes : 2 309 276,76 €

Ce chapitre retrace les recettes de la commune provenant des impôts locaux et des droits de mutation.

Chapitre 74 - dotations et participations : 1 423 125,08 €

Ce chapitre concerne les dotations et les allocations de compensation versées par l'Etat.

- La dotation forfaitaire est la plus importante

- La dotation en faveur des communes nouvelles
- Les dotations de solidarité et de péréquation
- Compensation exonérations taxes foncières
- La participation de la CU au transport scolaire
- Le FCTVA sur les travaux des bâtiments publics relevant du fonctionnement

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 242 624,93 €

Les revenus d'immeubles sont constitués essentiellement par les locations de logements et de bâtiments divers comme la brigade de gendarmerie ou la pharmacie à Bretteville l'Orgueilleuse ainsi que les locations de salles des fêtes.

Chapitre 77 - produits exceptionnels : 7 297,97 €

Les recettes exceptionnelles proviennent des remboursements des indemnités journalières du personnel, des remboursements de différents sinistres.

B.- Section d'investissement

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Opérations d'équipement individualisées**

Chap	Libellé	Budget 2024	Réalisé 2024
122	Salle multisport VL	13 492.28	13 491.92
124	Cœur de Bourg BLO	39 998.40	39 998.40
127	Maison des associations à BLO	150 000.00	0.00
304	Espace culturel et vie associative	3 283 111.72	29 762.37
307	Mur cimetière de Cheux	35 329.47	35 329.47
403	Cimetière	30 000.00	887.22
603	Mairie-Salle polyvalente SGGT	357 026.87	354 719.61
701	Eglises	70 000.00	1 742.29
702	Administration générale	50 000.00	7 393.42
703	Services techniques	43 705.00	22 246.69
707	Téléphonie et Internet réseaux	27 000.00	23 930.69
710	Illuminations de Noël	14 352.00	14 352.00
712	Mobilier urbain	20 927.62	7 719.62
713	Vidéo Protection	3 032.76	3 032.76
715	Gendarmerie	62 000.00	14 952.88
800	Plantation de haies bocagères	295 615.66	141 985.64
804	Jeux publics	28 314.80	10 283.40
807	Bâtiments	186 386.86	108 346.74
808	Réseau incendie	41 800.00	24 699.92
809	Acquisitions foncières	40 000.00	1 120.00
814	Sport	62 737.67	53 227.42
815	Environnement - Aides achats vélos	10 000.00	4 800.00
816	Voies et réseaux	78 610.40	67 952.80
818	Végétaux	4 901.80	3 127.45
819	MO Lotissements LMP et Brouay	3 705.00	3 705.00
820	Travaux sur div bât PEB & BROUAY	645 611.31	16 333.40
821	Rénovation école Cheux	20 000.00	
822	Investissement pédagogique	75 000.00	7 203.39
	TOTAL	5 692 659,22 €	1 012 344,50 €

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES

Chap.	Libellé	Budget 2024	Réalisé 2024
204	Subv° d'équipement versées NI	80 534.76	9 973.09
27	Immob. financière	30 000.00	0.00
16	Emprunts & dettes assimilés	296 793.51	295 536.65
16	Cautions	2 000.00	500.00
040	Opérations transfert entre sections	56 372.50	56 256.58
041	OP d'ordre de transfert entre sections	985.20	985.20
	TOTAL	466 685,97 €	363 251,52 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap./OP	Libellé	Réalisé
10	Dotations et fonds divers	277 219,16 €
	Subventions d'investissement (individualisées)	593 874,47 €
120	Aménagement de Bretteville	6 540,00 €
121	Maison services publics	47 138,76 €
122	Salle multisports Victor Lorier	231 150,06 €
124	Cœur de Bourg BLO	39 998,40 €
304	Espace culturel et vie associative	129 272,00 €
603	Mairie – Salle polyvalente SCGT	70 000,00 €
800	Plantation de haies bocagères	67 875,25 €
815	Aides à l'achat de vélos	1 900,00 €
16	Cautions locations	1 000,00 €
040	Op. Ordre de transfert	574 870,64 €
041	Opérations patrimoniales	985,20 €
	TOTAL RECETTES	1 447 949,47 €

C- Résultat 2024 du budget principal et son affectation

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultats relatifs à l'exercice 2024

Dépenses réalisées sur 2024	Recettes réalisées sur 2024	Solde année 2024
4 904 556,68 €	5 115 507,22 €	210 950,04 €

Le résultat courant 2024 est de 210 950,54 €

Résultats de clôture fonctionnement 2024

RESULTAT DE CLOTURE 2023	Résultats de l'exercice 2024	RESULTATS DE CLOTURE 2024
679 698,22 €	210 950,04 €	890 648,76 €

SECTION INVESTISSEMENT

Résultats relatifs à l'exercice 2024

Dépenses réalisées sur 2024	Recettes réalisées sur 2024	Solde année 2024
1 375 596,02 €	1 447 949,47€	72 353,45 €

Résultats de clôture d'investissement 2024

RESULTAT DE CLOTURE 2023	Résultats de l'exercice 2024	RESULTATS DE CLOTURE 2024
1 544 943,85 €	72 353,45 €	1 617 297,30 €

CALCUL DU FINANCEMENT DES RESTES A REALISER 2024 INVESTISSEMENT		
RAR 2024	Recettes	1 828 010,19 €
RAR 2024	Dépenses	3 413 386,55 €
Solde des RAR 2024		- 1 585 376,36 €

En conséquence, sont soumises à l'approbation du conseil municipal, les affectations suivantes des résultats :

- 1) Excédent d'investissement de 1 617 297,30 € :
 - a) Affectation du résultat excédentaire d'investissement de 2024 d'un montant cumulé de 1 617 297,30€ à l'article 001 recettes « excédent d'investissement reporté ».
- 2) Excédent de fonctionnement de 890 648,76 € :
 - a) Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 890 648,76 € en recettes de fonctionnement 2024, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :
(sortie du maire) :

- D'ADOPTER le compte administratif 2024 du budget principal,
- D'AFFECTER les résultats 2024 conformément à la proposition ci-dessus,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

II/ BUDGET ANNEXE COMMERCES

Il est rappelé que les budgets annexes de Thue et Mue présentent des montants hors taxes contrairement au budget communal.

A/ Section fonctionnement

L'activité de ce budget provient de la location de bâtiments commerciaux.
Les dépenses concernent essentiellement les dotations aux amortissements et les divers petits travaux sur les locaux.
Les recettes sont essentiellement les loyers, les remboursements de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afférentes à ces bâtiments.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	1 636,03	0,00	3433,00	2924,14
65 - Autres charges de gestion courante	20,00	0,88	10,00	0
66 - Charges financières	472,00	111,31		
67 - Charges exceptionnelles	20,00		77,00	77,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	26 463,38	21 463,38		
Total dépenses réelles	28 611,41	21 575,57	3 520,00	3001,14
023 - Virement à la section d'investissement	28 560,51		3 000,00	
042 - Opérations d'ordre	16 079,46	16 079,46	18 000,00	17 729,46
Total dépenses d'ordre de transfert entre sections	44 639,97	16 079,46	21000,00	17729,46
002-Déficit de fonctionnement reporté			9507,36	
Total dépenses de fonctionnement	73 251,38	37 655,03	34 027,36	20 730,60

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	600,00	535,00	535,00	457,00
74 - Dotations, subventions et participations	37 963,38		11 699,36	
75 - Autres produits de gestion courante	28 750,00	21 610,60	21 783,00	14 989,56
77 - Produits exceptionnels	10,93	75,00	10,00	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	5 927,07			
Total recettes réelles	73 251,38	28 147,67	34027,36	15 446,56
Total recettes de fonctionnement	73 251,38	28 147,67	34 027,36	15 446,56

B- Section d'investissement

Les dépenses sont constituées principalement par le remboursement en capital de l'emprunt,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
001 - Déficit d'investissement reporté	5 768,14		161 995,31	
16 - Emprunts et dettes assimilés	163 724,77	161 574,77	2 150,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	32 579,46	16 500,00	3000,00	0,00
Total dépenses réelles hors opérations	202 072,37	178 074,77	167 145,31	
Total dépenses d'investissement	202 072,37	178 074,77	167 145,31	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 768,14	5 768,14		
16 - Emprunts et dettes assimilés	151 664,26		146 145,31	
Total recettes réelles hors opérations	157 432,40	5 768,14	146 145,31	
021- Virement de la section de fonctionnement	28 560,51		3 000,00	
040- Opérations de transfert entre sections	16 079,46	16 079,46	18 000,00	17 729,46
Total recettes d'ordre	44 639,97	16 079,46	21 000,00	17 729,46
Total recettes d'investissement	202 072,37	21 847,60	167 145,31	17 729,46

C- Résultat et affectation

Résultats relatifs à l'exercice 2024 du budget annexe Commerce

SECTION	Dépenses réalisées sur 2024	Recettes réalisées sur 2024	Solde année 2024
Investissement	0,00 €	17 729,46 €	17 729,46 €
Fonctionnement	20 730,60 €	15 446,56 €	- 5 284,04 €

Résultats de clôture 2024 du budget annexe Commerce

	RESULTAT DE CLOTURE 2023	Résultats de l'exercice 2024	RESULTATS DE CLOTURE 2024
INVESTISSEMENT	- 161 995,31 €	17 729,46 €	- 144 265,85 €
FONCTIONNEMENT	- 9 507,36 €	- 5 284,04 €	- 14 791,40 €
TOTAL CUMULE	- 171 502,67 €	12 445,42 €	- 159 057,25 €

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat d'investissement déficitaire de 2024 d'un montant cumulé de 144 265,85 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement déficitaire de 2024 d'un montant cumulé de 14 791,40 € à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :
(sortie du maire) :

- D'ADOPTER le compte administratif 2024 du budget annexe Commerces,
- D'AFFECTER les résultats 2024 conformément à la proposition ci-dessus,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

III/ BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

A/ Section fonctionnement

L'activité de ce budget consiste en la location de locaux médicaux. Les dépenses sont liées aux charges courantes (électricité, eau, etc.), les intérêts d'emprunt et les amortissements du bâtiment. Les recettes sont essentiellement les loyers et les provisions sur charges. Le budget 2024 a enregistré les écritures des cessions des biens dans le cadre de la vente de la maison de santé et la clôture du budget au 31 décembre 2024.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	12 218,50	10 967,84	14 800,00	11 392,46
65 - Autres charges de gestion courante	20,00	1,17	44 571,00	40 962,87
66 - Charges financières	1 414,43	1 413,51	1235,00	1 234,79
67 - Charges exceptionnelles	20,00	3,72	20,00	
002 - Déficit de fonctionnement reporté	34 022,07		27 676,62	
Total dépenses réelles	47 695,00	12 386,24		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 603,00	32 602,75	32 603,00	670 215,60
023 - Transfert à la section d'investissement	133 986,00			
Total dépenses d'ordre	166 589,00	32 602,75	32 603,00	670 215,60
Total dépenses de fonctionnement	214 284,00	44 988,99	120 905,62	723 805,72

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	13 396,00	12 750,20	7 548,00	13 046,66
74 - Dotations, subventions et participations	165 930,00		44 749,62	
75 - Autres produits de gestion courante	34 958,00	36 015,24	24 057,00	30 472,41
77 - Produits exceptionnels		2 569,00		495 001,00
Total recettes réelles	214 284,00	51 334,44	76 354,62	538 520,07
042 - Opérations de transfert entre sections			44 551,00	183 572,46
Total recettes d'ordre			44 551,00	183 572,46
Total recettes de fonctionnement	214 284,00	51 334,44	120 905,62	722 092,53

B/ Section investissement

DEPENSES & RECETTES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
001 - Déficit d'investissement reporté	134 112,52		134 076,52	
16 - Emprunts et dettes assimilés	35 681,48	32 566,75	346 616,17	346 511,55
21-Immobilisations corporelles			5 565,31	
Total dépenses réelles hors opérations	169 794,00	32 566,75	169 794,00	346 511,55
CH 040 - opérations d'ordre de transfert entre section			44 551,00	183 572,46
Total dépenses d'ordre			44 551,00	183 572,46
Total dépenses d'investissement	169 794,00	32 566,75	169 794,00	530 084,01

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
16 - Emprunts et dettes assimilés	3 205,00		3 205,00	
Total recettes réelles hors opérations	3 205,00		3 205,00	
CH 024 – Produits des cessions d'immobilisations			495 001,00	
CH 040- Opérations de transferts entre sections	32 603,00	32 602,75	32 603,00	670 215,60
CH 021 : virement de la section d'investissement	133 986,00			
Total recettes d'ordre	166 589,00	32 602,75	527 604,00	670 215,60
Total recettes d'investissement	169 794,00	32 602,75	530 809,00	670 215,60

Les dépenses sont constituées par le remboursement en capital de la totalité de l'emprunt, le remboursement des cautions aux locataires, le remboursement de la TVA par suite de la vente de la maison de santé.

Les recettes sont constituées des amortissements et les cessions des biens dans le cadre de la vente de la maison de santé.

C- Résultat et affectation

Résultats relatifs à l'exercice 2024 du budget annexe Maison de Santé

SECTION	Dépenses réalisées sur 2024	Recettes réalisées sur 2024	Solde année 2024
Investissement	530 084,01 €	670 215,60 €	140 131,59 €
Fonctionnement	723 805,72 €	722 092,53 €	- 1 713,19 €

Résultats de clôture 2024 du budget annexe Maison de Santé

	RESULTAT DE CLOTURE 2023	Résultats de l'exercice 2024	RESULTATS DE CLOTURE 2024
INVESTISSEMENT	-134 076,52 €	140 131,59 €	6 055,07 €
FONCTIONNEMENT	- 27 676,62 €	- 1 713,19 €	- 29 389,81 €
TOTAL CUMULE	-161 753,14 €	6 381,45 €	- 23 334,74 €

Le budget annexe de la maison de santé a été clos le 31 décembre 2024 par délibération n°2024-113 en date du 10 décembre 2024, les résultats cumulés seront repris par le budget principal soit :

- L'excédent d'investissement cumulé de 2024 d'un montant de 6 055,07 €
- Le déficit de fonctionnement cumulé de 2024 d'un montant de 29 389,81 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Avec 30 voix POUR et 1 ABSTENTION (Franck de SAINT ROMAN),
décide :
(sortie du maire)

- D'ADOPTER le compte administratif 2024 du budget annexe Maison de Santé
- D'AFFECTER les résultats 2024 conformément à la proposition ci-dessus,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

IV/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PLAINE

A/ Section fonctionnement

L'activité de ce budget, créée en 2024, a pour objet de retracer la viabilisation de terrains au Mesnil Patry et d'en établir le coût de production avant-vente.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	
	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	51 845,00	9 219,06
012 - Charges de personnel	8 000,00	8 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 500,00	
Total dépenses réelles	61 435,00	17 219,06
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	8 000,00	8 000,00
Total dépenses d'ordre	8 000,00	8 000,00
Total dépenses de fonctionnement	69 345,00	25 219,06

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	
	Budget	Réalisé
75 - Autres produits de gestion courante		0.19
Total recettes réelles		0.19
042-Opérations d'ordres (stocks)	61 345,00	17 219,06
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	8 000,00	8 000,00
Total recettes d'ordres	69 345,00	25 219,06
Total recettes de fonctionnement	69 345,00	25 219,25

B/ Section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024	
	Budget	Réalisé
040- Opérations d'ordre (stock)	61 345,00	17 219,06
Total dépenses d'ordre	61 345,00	17 219,06
Total dépenses d'investissement	61 345,00	17 219,06
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023	
	Budget	Réalisé
16 - Emprunts et dettes assimilés	61 345,00	
Total recettes réelles	61 345,00	
Total recettes d'investissement	61 345,00	0,00

Les dépenses sont constituées par les opérations de stocks.

C- Résultat et affectation

Résultats relatifs à l'exercice 2024 du budget annexe Lotissement La Plaine

SECTION	Dépenses réalisées sur 2024	Recettes réalisées sur 2024	Solde année 2024
Investissement	17 219,06 €	0,00 €	- 17 219,06 €
Fonctionnement	25 219,06 €	25 219,25 €	0,19 €

Résultats de clôture 2024 du budget annexe Lotissement la Plaine

	RESULTAT DE CLOTURE 2023	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2024	RESULTATS DE CLOTURE 2024
INVESTISSEMENT			- 17 219,06	- 17 219,06 €
FONCTIONNEMENT				0,19 €
TOTAL CUMULE				-17 218,87 €

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2024 d'un montant cumulé de 17 219,06 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 0,19 € en dépenses de fonctionnement à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :
(sortie du maire)

- D'ADOPTER le compte administratif 2024 du budget annexe du Lotissement La Plaine
- D'AFFECTER les résultats 2024 conformément à la proposition ci-dessus,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

V/ BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG – BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

A/ Section fonctionnement

L'activité de ce budget, créé en 2024, permet de retracer toutes les dépenses relatives au Cœur de Bourg à Bretteville l'Orgueilleuse et d'en établir le coût de production avant-vente.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	
	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	114 369,17	84 911,59
012 – Charges de personnel	35 000,00	35 000,00
Total dépenses réelles	149 369,17	119 911,59
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	49 000,00	48 187,09
Total dépenses d'ordre	49 000,00	48 187,09
Total dépenses de fonctionnement	198 369,17	168 098,68

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	
	Budget	Réalisé

042-Opérations d'ordres (stocks)	149 369,17	119 911,59
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	49 000,00	48 187,09
Total recettes d'ordres	198 369,17	168 098,68
Total recettes de fonctionnement	198 369,17	168 098,68

B/ Section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024	
	Budget	Réalisé
CH 040 – opération de transfert entre section (stocks)	149 369,17	119 911,59
Total dépenses d'ordre	149 369,17	119 911,59
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024	
	Budget	Réalisé
16 - Emprunts et dettes assimilés	149 369,17	
Total recettes réelles	149 369,17	
Total recettes d'investissement	149 369,17	

Les dépenses sont constituées par les opérations de stocks.

C- Résultat et affectation

Résultats relatifs à l'exercice 2024 du budget annexe Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse

SECTION	Dépenses réalisées sur 2024	Recettes réalisées sur 2024	Solde année 2024
Investissement	119 911,59 €		- 119 911,59 €
Fonctionnement	168 098,68 €	168 098,68 €	0,00 €

Résultats de clôture 2024 du budget annexe Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse

	RESULTAT DE CLOTURE 2023	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2024	RESULTATS DE CLOTURE 2024
INVESTISSEMENT			- 119 911,59 €	- 119 911,59 €
FONCTIONNEMENT			0,00 €	0,00 € €
TOTAL CUMULE			-119 911,59 €	- 119 911,59 €

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2024 d'un montant cumulé de 119 911,59 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :
(sortie du maire)

- D'ADOPTER le compte administratif 2024 du budget annexe Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse.
- D'AFFECTER les résultats 2024 conformément à la proposition ci-dessus,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

VII. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge des finances et de l'administration générale

La commune ne souhaite pas modifier les taux de la fiscalité en 2025.

Les taux des taxes communales sont ainsi proposés :

- Taxe d'habitation : 14,14%
- Taxe foncière propriété bâtie : 50,81%
- Taxe foncière propriété non bâtie : 34,90%

M. Didier LHERMITE précise qu'il n'y a pas eu de hausse des taux d'imposition décidée par le conseil municipal depuis la création de la commune nouvelle.

Le lissage des taux entre toutes les communes déléguées devait se faire sur 10 ans ; la dernière année de lissage est en 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition locale en 2025,
- DE FIXER les taux 2025 conformément au rapport ci-dessus,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

VIII. TARIFS DES SERVICES 2025

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge des finances et de l'administration générale

A) Garderie, restauration, transport

La délibération n°2024-27 fixe les tarifs des services périscolaires à partir du 1^{er} septembre 2024 pour l'année scolaire 2024-2025, pour la restauration scolaire, les garderies (matin et soir), l'étude surveillée et le transport scolaire, et l'application du tarif à 1 euro pour les familles les plus modestes.

La tarification des services périscolaires tient compte de deux critères, à savoir :

- Une tarification modulée en fonction du quotient familial avec 4 tranches,
- Les tarifs pour chaque tranche et chaque service

La compétence éducation subit comme nombre de services les effets des hausses des charges salariales et de l'inflation. Pour mémoire, l'hypothèse du gouvernement d'un inflation moyenne de 2,1 % sur 2024 correspond à une remontée de l'inflation en glissement annuel de l'ordre de 1,8 % sur les derniers mois de l'année. Pour l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), l'indice des prix à la consommation s'établirait à 1,5 % en moyenne annuelle pour 2025. Toutefois, la Loi de Finances prévoit une hausse des charges salariales, qui conduisent à prévoir une hausse de 2% des charges de personnels qui constituent une part importante du prix des services périscolaires.

Ainsi, il est proposé d'appliquer une hausse des tarifs périscolaires et transports sur la base de 2% afin de financer une partie des charges des services par les usagers.

TARIFS GARDERIE

Tranche de quotient familial	MATIN		SOIR		MATIN		SOIR		
	2024 / 2025				2025 / 2026				
	de 7h30 jusqu'à l'heure d'entrée en classe	½ heure avant l'entrée en classe	FORFAIT 1 de la fin de classe jusqu'à 17h30	FORFAIT 2 de la fin de classe jusqu'à 18h30	de 7h30 jusqu'à l'heure d'entrée en classe	½ heure avant l'entrée en classe	FORFAIT 1 de la fin de classe jusqu'à 17h30	FORFAIT 2 de la fin de classe jusqu'à 18h30	
1	0 € à 620,99 €	1,66 €	1,09 €	1,66 €	2,83 €	1,69 €	1,11 €	1,69 €	2,89 €
2	621 € à 999,99 €	1,92 €	1,28 €	1,92 €	3,15 €	1,96 €	1,31 €	1,96 €	3,21 €
3	1 000 € à 1 499,99 €	2,22 €	1,53 €	2,22 €	3,56 €	2,26 €	1,56 €	2,26 €	3,63 €
4	Au-delà de 1 500 €	2,36 €	1,66 €	2,36 €	3,70 €	2,41 €	1,69 €	2,41 €	3,77 €

Tranche de quotient familial	2024 / 2025		2025 / 2026		
	ETUDE SURVEILLEE		ETUDE SURVEILLEE		
	FORFAIT 3 de la fin de classe jusqu'à 17h30	FORFAIT 4 étude surveillée suivie de garderie	FORFAIT 3 de la fin de classe jusqu'à 17h30	FORFAIT 4 étude surveillée suivie de garderie	
1	0 € à 620,99 €	3,33 €	4,51 €	3,40 €	4,60 €
2	621 € à 999,99 €	3,63 €	4,86 €	3,70 €	4,96 €
3	1 000 € à 1 499,99 €	4,07 €	5,41 €	4,15 €	5,52 €
4	Au-delà de 1 500 €	4,21 €	5,55 €	4,29 €	5,66 €

Tranche de quotient familial	ACCUEIL INDIVIDUALISE		
	2024 / 2025	2025 / 2026	
1	0 € à 620,99 €	2,15 €	2,19 €
2	621 € à 999,99 €	2,51 €	2,56 €
3	1 000 € à 1 499,99 €	3,00 €	3,06 €
4	Au-delà de 1 500 €	3,28 €	3,35 €

Les majorations pour non-réservation des services périscolaires ou non-respect des horaires : 5,15 € en 2025 (maternel et élémentaire)

TARIFS RESTAURATION

Tranche de quotient familial	REPAS				
	2024 / 2025		2025 / 2026		
	Maternel	Elémentaire	Maternel	Elémentaire	
1	0 € à 620,99 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
2	621 € à 999,99 €	4,04 €	4,36 €	4,12 €	4,45 €
3	1 000 € à 1 499,99 €	4,51 €	4,86 €	4,60 €	4,96 €
4	Au-delà de 1 500 €	4,80 €	5,16 €	4,90 €	5,26 €

ACCUEIL INDIVIDUALISE	
2024 / 2025	2025 / 2026
Forfait	
2,04 €	2,08 €
2,30 €	2,35 €
2,64 €	2,69 €
2,87 €	2,93 €

	REPAS			
	2024 / 2025		2025 / 2026	
	Maternel	Elémentaire	Maternel	Elémentaire
Repas occasionnel	8,24 €	8,24 €	8,40 €	8,40 €
Repas exceptionnel	13,39 €	13,39 €	13,66 €	13,66 €

	2025 / 2026
Repas adultes	6,00 €

TARIFS TRANSPORTS (pour les écoles de Thue et Mue)

2024 / 2025		2025 / 2026	
TARIF DU KM	TARIF HORAIRE CHAUFFEUR	TARIF DU KM	TARIF HORAIRE CHAUFFEUR
1,39€	12,06€	1,42 €	12,30 €

B) Salles polyvalentes

Il est proposé de passer les frais de location conformément aux tableaux ci-dessous :

 Thue et Mue	BROUAY LOCATION	BROUAY FRAIS DE LOCATION 2024	BROUAY FRAIS DE LOCATION Proposition 2025	BROUAY TOTAL Proposition 2025
LOCATION DES SALLES PARTICULIERS - ENTREPRISES				
Week end habitants THUE ET MUE	270 €	27 €	30 €	300 €
Jour en semaine THUE ET MUE	90 €	9 €	10 €	100 €
Week-end HORS THUE ET MUE	440 €	44 €	49 €	489 €
Jour en semaine HORS THUE ET MUE	140 €	14 €	16 €	156 €
Inhumation				
Réveillon : 31 décembre	500 €	50 €	56 €	556 €
LOCATION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS				
ASSOCIATIONS COMMUNE DELEGUEE				
1 JOURNEE OU SOIREE	G R A T U I T E	G R A T U I T E	G R A T U I T E	G R A T U I T E
1 JOURNEE OU SOIREE				
WEEK END				
WEEK END				
ASSOCIATIONS DE THUE ET MUE HORS COMMUNE DELEGUEE				
1 JOURNEE OU SOIREE	90 €	9 €	10 €	100 €
WEEK END	270 €	27 €	30 €	300 €
ASSOCIATIONS HORS THUE ET MUE				
1 JOURNEE OU SOIREE	140 €	14 €	14 €	154 €
WEEK END	440 €	44 €	45 €	485 €
SUPPLEMENT POUR LES PARTICULIERS ET LES ASSOCIATIONS (en dehors des gratuits)				
Chauffage du 15 octobre au 15 avril	35 €	35 €	35 €	35 €
VAISSELLE	ASSOCIATION DU BAL	ASSOCIATION DU BAL	ASSOCIATION DU BAL	ASSOCIATION DU BAL
THUE ET MUE	1 € du couvert	1 € du couvert	1 € du couvert	1 € du couvert
HORS THUE ET MUE	1€50 du couvert	1€50 du couvert	1€50 du couvert	1€50 du couvert

 Thue et Mue	LE MESNIL-PATRY LOCATION	LE MESNIL-PATRY FRAIS DE LOCATION 2024	LE MESNIL-PATRY FRAIS DE LOCATION Proposition 2025	LE MESNIL-PATRY TOTAL Proposition 2025
LOCATION DES SALLES PARTICULIERS - ENTREPRISES				
Week end habitants THUE ET MUE	230 €	23 €	26 €	256 €
Jour en semaine THUE ET MUE	80 €	8 €	9 €	89 €
Week-end HORS THUE ET MUE	400 €	40 €	45 €	445 €
Jour en semaine HORS THUE ET MUE	100 €	10 €	11 €	111 €
Inhumation				
Réveillon : 31 décembre	500 €	50 €	56 €	556 €
LOCATION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS				
ASSOCIATIONS COMMUNE DELEGUEE				
1 JOURNEE OU SOIREE	G R A T U I T E	G R A T U I T E	G R A T U I T E	G R A T U I T E
1 JOURNEE OU SOIREE				
WEEK END				
WEEK END				
ASSOCIATIONS DE THUE ET MUE HORS COMMUNE DELEGUEE				
1 JOURNEE OU SOIREE	80 €	8 €	9 €	89 €
WEEK END	230 €	23 €	26 €	256 €
ASSOCIATIONS HORS THUE ET MUE				
1 JOURNEE OU SOIREE	100 €	10 €	11 €	111 €
WEEK END	400 €	40 €	45 €	445 €
SUPPLEMENT POUR LES PARTICULIERS ET LES ASSOCIATIONS (en dehors des gratuités)				
Chauffage du 15 octobre au 15 avril	35 €	35 €	35 €	35 €
VAISSELLE				
THUE ET MUE	PAS DE VAISSELLE	PAS DE VAISSELLE	PAS DE VAISSELLE	PAS DE VAISSELLE
HORS THUE ET MUE				

 Thue et Mue	PUTOT-EN-BESSIN LOCATION	PUTOT-EN-BESSIN FRAIS DE LOCATION 2024	PUTOT-EN-BESSIN FRAIS DE LOCATION Proposition 2025	PUTOT-EN-BESSIN TOTAL Proposition 2025
LOCATION DES SALLES PARTICULIERS - ENTREPRISES				
Week end habitants THUE ET MUE	250 €	25 €	28 €	278 €
Jour en semaine THUE ET MUE	80 €	8 €	9 €	89 €
Week-end HORS THUE ET MUE	420 €	42 €	47 €	467 €
Jour en semaine HORS THUE ET MUE	120 €	12 €	13 €	133 €
Inhumation				
Réveillon : 31 décembre	500 €	50 €	56 €	561 €
LOCATION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS				
ASSOCIATIONS COMMUNE DELEGUEE				
1 JOURNEE OU SOIREE	G R A T U I T E	G R A T U I T E	G R A T U I T E	G R A T U I T E
1 JOURNEE OU SOIREE				
WEEK END				
WEEK END				
ASSOCIATIONS DE THUE ET MUE HORS COMMUNE DELEGUEE				
1 JOURNEE OU SOIREE	80 €	8 €	9 €	89 €
WEEK END	250 €	25 €	28 €	278 €
ASSOCIATIONS HORS THUE ET MUE				
1 JOURNEE OU SOIREE	120 €	12 €	13 €	133 €
WEEK END	420 €	42 €	47 €	467 €
SUPPLEMENT POUR LES PARTICULIERS ET LES ASSOCIATIONS (en dehors des gratuités)				
Chauffage du 15 octobre au 15 avril	35 €	35 €	35 €	35 €
VAISSELLE				
THUE ET MUE	50 € pour 120 couverts	50 € pour 120 couverts	50 € pour 120 couverts	50 € pour 120 couverts
HORS THUE ET MUE				

 Thue et Mue	SAINTE-CROIX-GRAND- TONNE LOCATION	SAINTE-CROIX-GRAND TONNE FRAIS DE LOCATION 2024	SAINTE-CROIX-GRAND TONNE FRAIS DE LOCATION Proposition 2025	SAINTE-CROIX-GRAND TONNE TOTAL Proposition 2025
LOCATION DES SALLES PARTICULIERS - ENTREPRISES				
Week end habitants THUE ET MUE	185,0 €	18,5 €	21 €	206 €
Jour en semaine THUE ET MUE	60 €	6 €	7 €	67 €
Week-end HORS THUE ET MUE	300 €	30 €	34 €	334 €
Jour en semaine HORS THUE ET MUE	100 €	10 €	11 €	111 €
Inhumation				
Réveillon : 31 décembre	TARIFS WE	TARIFS WE	TARIFS WE	TARIFS WE
LOCATION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS				
ASSOCIATIONS COMMUNE DELEGUEE				
1 JOURNEE OU SOIREE	G R A T U I T E	G R A T U I T E	G R A T U I T E	G R A T U I T E
1 JOURNEE OU SOIREE				
WEEK END				
WEEK END				
ASSOCIATIONS DE THUE ET MUE HORS COMMUNE DELEGUEE				
1 JOURNEE OU SOIREE	60 €	6 €	7 €	67 €
WEEK END	185 €	19 €	21 €	206 €
ASSOCIATIONS HORS THUE ET MUE				
1 JOURNEE OU SOIREE	100 €	10 €	11 €	110 €
WEEK END	300 €	30 €	34 €	330 €
SUPPLEMENT POUR LES PARTICULIERS ET LES ASSOCIATIONS (en dehors des gratuités)				
Chauffage du 15 octobre au 15 avril	35 €	35 €	35	35
VAISSELLE	COMITE DES FETES	COMITE DES FETES	COMITE DES FETES	COMITE DES FETES
THUE ET MUE	1 €	1 €	1 €	1 €
HORS THUE ET MUE				

C) Concessions cimetières

Il est proposé d'augmenter les tarifs des concessions de 2%,

	Bretteville l'Orgueilleuse 2024	Bretteville l'Orgueilleuse 2025	Brouay 2024	Brouay 2025	Cheux 2024	Cheux 2025	Le Mesnil- Patry 2024	Le Mesnil- Patry 2025	Putot en Bessin 2024	Putot en Bessin 2025	Sainte Croix Grand Tonne 2024	Sainte Croix Grand Tonne 2025
15 ans												
Concession sans précision												
Concession 1.40mx2m												
Colobarium 1 case 1 urne Ø 18cm	300	306										
Colobarium 1 case 2 urnes Ø 18cm	400	408	250	255	400	408						
Colobarium 1 case 3 urnes Ø 18cm	500	510										
Caveau à urne aménagé 0,7 x 0,7	300	306										
30 ans												
Concession sans précision			200	204			200	204	200	204		
Concession pour caveau de 2,5m² (Caveau non fourni)	300	306										
Concession sans caveau de 2,5m²- Terre franche	200	204										
Concession 1.40mx2m					250	255						
Colobarium 1 case 1 urne Ø 18cm	500	510										
Colobarium 1 case 2 urnes Ø 18cm	600	612	350	357	600	612	350	357				
Colobarium 1 case 3 urnes Ø 18cm	700	714										
Emplacement cavurne 1m² (caveau non fourni)	200	204										
Caveau à urne aménagé 0,7 x 0,7	600	612			350	357						
Cendres au pied de l'arbre	900	918										
50 ans												
Concession sans précision			250	255			250	255	250	255	250	255
Concession pour caveau de 2,5m² (Caveau non fourni)	500	510										
Concession sans caveau de 2,5m²-Terre franche	300	306										
Concession 1.40mx2m					350	357						
Colobarium 1 case 1 urne Ø 18cm	700	714										
Colobarium 1 case 2 urnes Ø 18cm	800	816			800	816						
Colobarium 1 case 3 urnes Ø 18cm	900	918										
Emplacement cavurne 1m² (caveau non fourni)	300	306										
Caveau à urne aménagé pour 2 places (caveau fourni)							600	612	600	612	600	612
Caveau à urne aménagé 0,7 x 0,7 (caveau fourni)	800	816			500	510						
Cendres au pied de l'arbre	1200	1224										
Sans durée												
Jardin du souvenir	Gratuit	Gratuit	80	82	Gratuit	Gratuit	100	102				

Le conseil municipal, prend acte :

- DE L'EVOLUTION des tarifs de 2%
- DE LA TARIFICATION de la restauration scolaire, de la garderie, de l'étude surveillée et du transport à compter du 1^{er} septembre 2025 conformément aux tableaux ci-dessus.
- DES TARIFS des salles polyvalentes conformément aux tableaux ci-dessus à compter de la signature des nouvelles réservations de salles,
- DES TARIFS des concessions des cimetières conformément aux tableaux ci-dessus à compter de la date de l'arrêté du maire,
- DE LA PRISE D'ACTE d'un arrêté par le maire fixant ces tarifs,
- DE LA DIFFUSION de l'information auprès des familles, des directeurs d'écoles (transport) et sur le site internet,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

IX. VOTE DU BUDGET PRIMITIF (BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES)

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

I/ BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif du budget principal 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 11 337 105 euros.

A.- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 690 648,76 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement dépenses			
Chap	Libellé	Budget 2024	BP 2025
011	charges à caractère général	1 267 300,00 €	1 200 000,00 €
012	Charges du personnel	2 510 000,00 €	2 495 000,00 €
042	Transfert entre sections	579 779,00 €	610 000,00 €
65	Autres charges	645 000,00 €	740 000,00 €
66	Charges financières	49 718,15 €	42 075,00 €
67	Charges spécifiques	414 204,74 €	500 000,00 €
68	Dotat° aux prov° semi budgétaires	5 000,00 €	103 573,76 €
TOTAL		5 471 001,89 €	5 690 648,76 €

L'augmentation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses des autres charges de gestion courante liées aux subventions aux associations notamment à l'ALJ, à Familles rurales pour le Relais Petite Enfance, aux conventions avec la commune de Saint Manvieu Norrey pour les enfants scolarisés du Mesnil Patry, à la convention de l'utilisation de la salle des sports de cette commune

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement recettes			
Chap	Libellé	Budget 2024	BP 2025
002	Excédent reporté	679 698,22 €	890 648,76 €
013	Atténuation de charges	29 979,00 €	30 000,00 €
70	Produits de services	467 500,00 €	500 000,00 €
73	Impôts et taxes	643 565,36 €	450 000,00 €
731	Impositions directes	2 056 434,64 €	2 250 000,00 €
74	Dotations subventions	1 350 000,00 €	1 310 000,00 €
75	Produits de gestion courante	150 000,00 €	200 000,00 €
77	Produits spécifiques	37 452,17 €	- €
042	Opérations transfert entre sections	56 372,50 €	60 000,00 €
TOTAL		5 471 001,89 €	5 690 648,76 €

B.- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 5 646 456,24 € euros.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Investissement dépenses		
Chap	Libellé	TOTAL
127	Maison des associations à BLO	150 000,00
304	Espace culturel et vie associative	3 253 349,35
403	Cimetière	94 920,18
603	Mairie-Salle polyvalente SGGT	551,60
701	Eglises	101 631,20
702	Administration générale	74 335,53
703	Services techniques	88 806,98
715	Gendarmerie	30 000,00
800	Plantation de haies bocagères	143 435,49
804	Jeux publics	61 966,80
807	Bâtiments	196 338,77
808	Réseau incendie	22 789,51
814	Sport	47 653,00
815	Environnement - Aides achats vélos	5 000,00
816	Voies et réseaux	39 784,00
820	Travaux sur divers bâtimens : Putot en Bessin / Brouay / Le Mesnil Patry / Les Loges	633 277,91
821	Rénovation école Cheux	43 516,92
822	Investissement pédagogique	76 099,00
204	Subv° d'équipement versées NI	45 000,00
27	Immo financière	30 000,00
16	Emprunts & dettes assimilés	290 000,00
16	Cautions	1 000,00
040	opérations transfert entre sections	60 000,00
304	CH041-Avance sur marché	140 000,00
041	OP d'ordre de transfert entre sections	17 000,00
		5 646 456,24

L'année 2025 sera marquée par :

- Les travaux et la livraison de l'extension de la salle polyvalente à Putot en Bessin et des loges au Studio (opération 820)
- Les travaux à l'Espace Culturel et la maison des services au public à Cheux qui continueront en 2026 (opération 304)
- Le projet de maison des associations à Bretteville l'Orgueilleuse (opération 127)
- La maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église à Bretteville l'Orgueilleuse, la mise aux normes électriques de l'église à Sainte Croix Grand Tonne et l'étude sur la rénovation de l'église à Brouay (opération 701)
- L'étude sur la construction de la nouvelle gendarmerie à Bretteville l'Orgueilleuse (opération 715)
- L'étude sur le terrain de foot synthétique à Bretteville l'Orgueilleuse (opération 814)
- L'étude sur la rénovation de l'école à Cheux (opération 821)
- L'étude sur la mairie annexe à Brouay (opération 820)
- L'étude sur la rénovation et l'extension de la salle polyvalente à Le Mesnil Patry (opération 820)
- L'aire de jeux à Putot en Bessin (opération 804)
- Les travaux dans les écoles de la commune et les différents bâtiments (opération 807)
- Les investissements pédagogiques notamment sur le volet informatique (opération 822)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Investissement Recettes		
Chap	Libellé	TOTAL
304	Espace culturel et vie associative	1 631 203,00
701	Eglises	4 200,00
707	Téléphonie & Internet réseaux	5 316,96
800	Plantation de haies bocagères	92 290,23
001	Excédent d'investissement reporté	1 617 297,30
024	Produits des cessions d'immobilisations	177 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert OF	610 000,00
041	Opérations patrimoniales (intégration) NI	17 000,00
10222	FCTVA OF	873 566,06
10226	Taxe d'aménagement OF	25 000,00
16	Emprunt	452 582,69
16	Cautions OF	1 000,00
304	CH041-Avance sur marché	140 000,00
		5 646 456,24

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
avec 29 voix POUR, 2 voix CONTRE (François THORETTON et Franck de SAINT ROMAN) et 1 ABSTENTION (Flavie HERPIN),
décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2025 du budget principal,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

II/ BUDGET ANNEXE COMMERCES

La section de fonctionnement s'équilibre à 44 858,89 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	Désignation	BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	3 433,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	10,14
65	Extinction dette liquidation judiciaire 6542		9 007,89
67	Charges spécifiques	77,00	70,00
002	Déficit de fonctionnement	9 507,36	14 791,40
023	Virement à la section d'investissement	3 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00	19 979,46
		34 027,36	44 858,89

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	Désignation	BP 2024	BP 2025
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	535,00	5 320,00
74	Dotations, subventions et participations	11 699,36	9 121,00
75	Autres produits de gestion courante	21 783,00	21 400,00
78	Reprise provision (7815)		9 007,89
77	Produits spécifiques	10,00	10,00
		34 027,36	44 858,89

B- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 159 915,85 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP	Désignation	BP 2024	BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilés	2 150,00	2 150,00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00	13 500,00
001	Déficit d'investissement reporté	161 995,31	144 265,85
		167 145,31	159 915,85

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP	Désignation	BP 2024	BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilés	146 145,31	139 936,39
021	Virement de la section de fonctior	3 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00	19 979,46
		167 145,31	159 915,85

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2025 du budget annexe Commerces
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

III/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PLAINE LE MESNIL PATRY

A/ Section fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 240 013,62 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	Désignation	BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général (6045)	51 845,00	206 784,37
012	Charges de personnel	8 000,00	8 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	10,19
043	Operations d'ordre intérieur section	8 000,00	8 000,00
042	Stock Annulation N-1 (71355)		17 219,06
		69 345,00	240 013,62

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	Désignation	BP 2024	BP 2025
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (stock création N 71355)	61 345,00	232 003,43
75	Autres pdts de gestion courante		10,00
043	Operations d'ordre intérieur section	8 000,00	8 000,00
002	Excédent de fonctionnement		0,19
		69 345,00	240 013,62

B/ Section investissement

La section d'investissement s'équilibre à 249 222,49 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP	Désignation	BP 2024	BP 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (stock Création N 3355)	61 345,00	232 003,43
001	Déficit d'investissement reporté		17 219,06
		61 345,00	249 222,49

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP	Désignation	BP 2024	BP 2025
16	Emprunts & dettes assimilées	61 345,00	232 003,43
040	Stock annulation n-1 (3355)		17 219,06
		61 345,00	249 222,49

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2025 du budget annexe Lotissement La Plaine-Le Mesnil Patry
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

IV/ BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG A BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

A/ Section fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 432 421,59 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	Désignation	BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général (6045)	114 369,17	235 000,00
012	Charges de personnel	35 000,00	35 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10,00
043	Opérations d'ordre intérieur section	49 000,00	42 500,00
042	Stock Annulation N-1 (71355)		119 911,59
		198 369,17	432 421,59

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	Désignation	BP 2024	BP 2025
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (stock cration N 71355)	149 369,17	389 911,59
75	Autres pdts de gestion courante		10,00
043	Opérations d'ordre intérieur section	49 000,00	42 500,00
002	Excédent de fonctionnement		
		198 369,17	432 421,59

B/ Section investissement

La section d'investissement s'équilibre à 509 823,18 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP	Désignation	BP 2024	BP 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (stock Création N 3355)	149 369,17	389 911,59
001	Déficit d'investissement reporté		119 911,59
		149 369,17	509 823,18

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP	Désignation	BP 2024	BP 2025
16	Emprunts & dettes assimilées	149 369,17	389 911,59
040	Stock annulation n- 1 (3355)		119 911,59
		149 369,17	509 823,18

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2025 du budget annexe Cœur de Bourg – Bretteville l'Orgueilleuse,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

X. ADOPTION DU REGLEMENT SERVICES PERISCOLAIRES ET TRANSPORTS

Rapporteur : Sarah LUNG, rapporteure générale en charge de l'éducation

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire et périscolaire 2025-2026, il est nécessaire d'adapter le règlement des services périscolaires et transports.

Le règlement évolue sur les points suivants :

- Transmission du numéro fiscal, en lien avec la mise en place de l'API Impôt particulier qui permet de déterminer automatiquement la tranche de tarification applicable à la famille. Tout foyer dont l'évolution de la situation familiale implique un changement de QF CAF en cours d'année à la possibilité d'adresser à la commune à rpa-se@thueetmue.fr l'attestation CAF pour mise à jour de son dossier.
- Fin du code datamatrix pour le paiement chez les buralistes
- Précision sur le PAI alimentaire : si l'enfant prend un repas, la famille sera facturée au tarif classique, si l'enfant ne prend pas de repas, le tarif Accueil individualisé sera appliqué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le règlement des services périscolaires et transport 2025-2026 de THUE et MUE,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

XI. ADOPTION CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS – RELAIS PETITE ENFANCE

Rapporteur : Nelly LAVILLE, maire adjointe en charge de l'Education, petite enfance et jeunesse

La commune de Thue et Mue et Familles Rurales ont signé conjointement une convention 2024-2027 relative à la gestion du Relais Petite Enfance Escale, qui couvre le seul périmètre de la commune de Thue et Mue.

Le RPE apporte écoute, information et animation auprès des parents employeurs, des assistants maternels, des gardes à domicile et des enfants.

Le RPE « Relais Petite Enfance l'ESCALE » propose :

AUX PARENTS :

- des informations (les modes d'accueil existants, les droits et obligations, ...)
- une liste des assistants maternels agréés
- un soutien dans la fonction d'employeur
- des animations et des soirées thématiques (développement de l'enfant, santé, parentalité)

AUX ASSISTANTS MATERNELS et GARDES D'ENFANT A DOMICILE :

- une information générale sur les droits et obligations
- une information sur les différentes modalités d'exercice de la profession d'assistant maternel et de garde à domicile
- un recueil des disponibilités d'accueil

- des rencontres avec les autres assistants maternels et gardes à domicile
- des actions de professionnalisation
- des soirées thématiques (développement de l'enfant, gestes et postures, échanges et partages,

AUX ENFANTS accompagnés de leur assistant maternel ou garde à domicile, ou parent :

- des matinées d'éveil avec des espaces de jeu, de découverte, de rencontre et de socialisation
- des sorties et des spectacles
- des animations en lien avec les activités locales et les structures existantes

Afin d'anticiper le départ en retraite de la responsable du relais petite enfance, il est proposé de signer un avenant pour préciser les modalités de provisions de cette charge à venir dans le cadre des budgets 2025 et suivants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** l'avenant n°1 à la convention signée avec Familles Rurales
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

XII. CONVENTION DE FINANCEMENT DU BAFA

Rapporteur : Sarah LUNG, rapporteure générale en charge de l'éducation

Afin de faciliter les recrutements d'animateurs sur le territoire, il est proposé de compléter le soutien financier au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) apporté par l'Association Loisirs Jeunesse « Entre Thue et Mue ».

Le BAFA permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Pour obtenir le BAFA, il convient de suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- une session de formation générale, qui permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
- un stage pratique, qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum).
- une session d'approfondissement (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis et besoins de formation.

Le décret n° 2022-1323 du 14 octobre 2022 a permis d'abaisser de dix-sept ans à seize ans l'âge pour s'inscrire en formation préparant au BAFA.

L'ALJ a lancé son dispositif d'accompagnement depuis 2023 avec les critères suivants :

- Jeunes du territoire de l'ALJ et/ou jeunes ayant fréquenté les espaces jeunes,
- Engagement du jeune sur sa présence dans les équipes deux étés différents (1 été pour leur stage pratique BAFA, 1 été en BAFA complet)
- Enveloppe budgétaire à l'année : 1 500 € avec un maximum de 300 € par jeune
- Le jeune est rémunéré par l'ALJ pendant son stage
- En 2023 : 5 jeunes ont bénéficié du dispositif dont 4 habitants sur la commune de Thue et Mue. A ce jour, les jeunes ont perçu également à ce titre une aide de 90€ de la CAF.

Pour mémoire, le coût moyen d'une formation globale BAFA s'élève à 900 € / 1000 €.

Au vu de la présentation du dispositif porté par l'ALJ pour soutenir les jeunes de la commune de Thue et Mue à s'engager dans une formation BAFA, la commission Education Enfance Jeunesse propose de compléter l'aide de l'ALJ par un soutien de 200€ par jeune pour 5 jeunes, soit une enveloppe de 1 000 €, sur le même dispositif que l'ALJ si ce n'est que la commune ne financera que les BAFA des jeunes habitants de Thue et Mue. Dans le cadre du PEDT, la proposition sera faite aux communes partenaires : Cairon, le Fresne Camilly, Rosel.

Par ailleurs, la Caisse d'Allocations Familiales peut accompagner dans le cadre du Bonus Territoire CTG « BAFA / BAFD » les collectivités qui font le choix de cofinancer les formations BAFA et BAFD.

La subvention est attribuée à une collectivité remplissant les conditions suivantes :

- Avoir signé sur la période en cours une Convention Territoriale Globale (CTG),
- Cofinancer des formations BAFA et BAFD suivies auprès des organismes habilités par le ministère en charge de la jeunesse.

Cette aide peut atteindre la somme de 350 € par BAFA pour 5 jeunes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le dispositif de financement du BAFA,
- DE COMMUNIQUER largement sur cette aide auprès de la population,
- DE DEMANDER à la commission Education Enfance jeunesse de procéder à la sélection des potentiels candidats à l'aide au BAFA
- DE VALIDER la convention « Financement du BAFA » à signer avec chaque bénéficiaire,
- D'ADRESSER à la CAF une lettre d'intention accompagnée d'une fiche action « CTG BONUS BAFA »,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

XIII. ETAT DES INDEMNITES DES ELUS 2024

Rapporteur : Cyril AUBERT-GEOFFROY, maire adjoint en charge des ressources humaines

En application de l'article 93 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état annuel des indemnités brutes des élus municipaux pour l'année 2024 doit être communiqué aux élus et accompagner le vote du budget.

Nom - Prénom	Fonctions	Indemnités brutes annuelles 2024
AUBERT GEOFFROY Cyril	Adjoint	7 152,67 €
BALAS Jean-Pierre	Maire délégué	19 227,36 €
COUÉ DA SILVA Jocelyne	Adjointe au maire délégué	4 227,24 €
DANOIS Jean-Louis	Adjoint au maire délégué	4 227,24 €
DE SERRE DE SAINT ROMAN Franck	Adjoint	5 210,18 €
FOIN Noémie	Conseillère déléguée	1 504,44 €
GAGER Muriel	Adjointe	11 231,52 €
GLINEL Michel	Adjoint au maire délégué	4 227,24 €
IUNG Sarah	Conseillère déléguée	10 851,72 €
LAFONT Michel	Maire	27 908,88 €
LAVILLE Nelly	Adjointe	11 231,52 €
LEJEUNE Mathilde	Conseillère déléguée	164,42 €
LEMARCHAND Cécile	Adjointe au maire délégué	4 227,24 €
LETELLIER Myriam	Maire déléguée	15 222,12 €
LHERMITE Didier	Adjoint	11 231,52 €
LHOTELLIER Mickaël	Maire délégué	11 226,60 €
MARIE Dominique	Adjoint au maire délégué	4 227,24 €
PARENT Cécile	Maire déléguée	11 226,60 €
PITEL Thierry	Conseiller délégué	1 504,44 €
SOLT Agnès	Adjointe	11 231,52 €
THEAULT MARIE	Adjointe	11 231,52 €
THORETTON François	Conseiller délégué	1 372,91 €
TOUYON François	Maire délégué	12 578,16 €
TROLET Laurence	Adjointe	11 231,52 €
VERGNAUD Marie-Claude	Conseillère déléguée	2 959,56 €
VICTOR Benoît	Maire délégué	10 914,75 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

✓ Principaux indicateurs de l'assainissement collectif :

Thème	Code réglementaire	Libellé	Données 2022	Données 2023	Numéro de page
Indicateurs descriptifs					
Abonnés	D201.0	Nombre d'habitants desservis	282 212 habitants	276 068 habitants	p.11
Réseau	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	17 arrêtés	40 arrêtés	p.44
Boue	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	9 302,73 TMS	7 238,90 TMS	p.46
Abonnés	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier de l'année N+1	214,36 €	221,97 €	p.57
Indicateurs de performance					
Abonnés	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		84,1 %	p.47
Réseau	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	37 / 120	37 / 120	p.47
Boue	P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100 %	100 %	p.49
Gestion financière	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	1 503,29 €	1 110,02 €	p.61
Abonnés	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0 pour 1 000 habitants	0 pour 1 000 habitants	p.51
Réseau	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10,69 par 100 km	11,81 par 100 km	p.51
Réseau	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,39 %	0,52 %	p.52
Épuration	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	98,15 / 100	100 / 100	p.53
Collecte	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110 / 120	110 / 120	p.54
Gestion financière	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,91 ans	3,08 ans	p.60
Gestion financière	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	0,01 %	0,004 %	p.58
Abonnés	P258.1	Taux de réclamations	0,16 pour 1 000 abonnés	0 pour 1 000 abonnés	p.55

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Au 31 décembre 2023, le territoire desservi comprend :

- Les communes membres de la communauté urbaine Caen la mer,
- Les communes d'Anisy et de Colomby-Anguery en application d'une convention portant entente intercommunale conclue entre la communauté urbaine Caen la mer et le syndicat de la Vallée du Dan depuis le 1^{er} janvier 2014.

✓ Principaux indicateurs de l'assainissement non collectif :

Thème	Code réglementaire	Libellé	Données 2022	Données 2023	Numéro de page
Indicateurs descriptifs					
Service	D301.0	Nombre d'habitants desservis	3 779 habitants	3 715 habitants	p.66
Service	D302.0	Indice de mise en œuvre De l'assainissement non collectif	80 / 140	100 / 140	p.67
Indicateur de performance					
Conformité	P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	36,6 % *	37,7 % *	p.68

* Ce taux est indicatif puisque l'ensemble des habitations relevant du service d'assainissement non collectif n'a pas été contrôlé

Après avoir pris connaissance du RPQS sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le rapport présenté sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement de la communauté urbaine Caen la mer,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération

XV. ATTRIBUTION 2025 DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES

Rapporteur : Cécile PARENT, maire adjointe en charge de la vie associative

Le budget primitif 2025 du budget principal étant adopté, il est possible maintenant de voter les subventions aux associations et participations aux organismes.

Chaque commune déléguée, commission et groupe de travail a pu ainsi proposer les subventions lors de différentes réunions.

Le comité des exécutifs s'est réuni les 26 février et 5 mars dernier afin de finaliser la proposition.

Le montant total des subventions proposées en 2025 s'élève à 345 616,67 €, face à 279 773,12 € en 2024 soit une augmentation de 65 843,55 €.

De plus, par délibération n° 2024-95 relative à l'attribution de subvention à l'association AIAE, une aide de 9 840 € a été attribuée. Cependant, le calcul étant fait sur le nombre d'habitants, il est nécessaire de compléter la subvention de 171,20 € soit un total pour 2025 de 10 011,20 €.

Mme Flavie HERPIN demande ce que signifie AIAE

Mme Myriam LETELLIER répond qu'il s'agit de l'Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi. Une permanence était organisée tous les 15 jours à l'Hôtel de Ville de Bretteville l'Orgueilleuse qui était assurée par l'animatrice Stéphanie FAUTRAS. Elle recevait les personnes en recherche d'emploi, elle les conseillait, les guidait, elle proposait des offres d'emploi. Elle mettait également en relation les personnes qui recherchaient un emploi sur le territoire et également les offres qui provenaient des entreprises à proximité.

M. Michel LAFONT précise que c'est une association qui va être dissoute pour des raisons économiques.

M. Michel LAFONT souhaite apporter des précisions sur la remarque faite par mail de M. Dominique MARIE à savoir : « Bonjour. J'ai regardé le tableau des subventions et je pense que l'association les petites fourchettes mérite largement que l'on accepte leur demande qui est très justifiée surtout pour leur implication au don du sang qui à mon avis s'est avéré très important. Merci svp de me lire au conseil si cela est possible. »

L'association a demandé une subvention de 500 €, l'arbitrage s'est prononcé sur 300 €.

M. Jean-Pierre BALAS précise que les petites fourchettes ont fait une demande financière plus haute et l'ont motivé par l'achat de matériel. Il est dit depuis plusieurs années que le matériel ne doit pas être acheté par les associations mais par la commune et ainsi, le matériel appartient à la commune. La commune est prête à acheter ce matériel, il faut seulement que l'association donne ses besoins. Le but est d'éviter des doublons, la commune met à disposition et le matériel reste stocké dans les cuisines du Studio.

M. François THORETTON dit que cela n'avait pas été vu en conseil communal mais en réunion de l'exécutif communal.

M. Franck de SAINT ROMAN précise que l'objet du mail de M. Dominique MARIE était de souligner la participation active des petites fourchettes au don du sang.

M. Michel LAFONT reprend leur demande et précise que l'association avait prévu des dépenses, investissements compris, de 5 000 € sur l'année. Le choix qui a été fait de financer le matériel et une autre forme de participation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

avec 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Muriel GAGER, François THORETTON et Franck de SAINT ROMAN),

décide :

- D'ATTRIBUER les subventions 2025 aux associations et participations aux organismes conformément au tableau joint,
- DE PRÉCISER que la subvention à l'AIAE est de 10 011,20 € soit un complément de 171,20 € à verser compte tenu du 1^{er} versement déjà effectué de 9 840 €,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération et notamment les conventions avec les associations.

XVI. VENTE DE LA LAGUNE N°1 À LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, maire délégué de Bretteville l'Orgueilleuse

Dans le cadre de la gestion du patrimoine lié aux déchèteries, Caen la mer s'est porté acquéreur auprès du SEROC, par acte du 11 juin 2020, des parcelles cadastrées section AI n°146 et 301 sur laquelle se trouve la déchèterie de THUE et MUE (BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE).

L'augmentation des besoins, tant des usages que des services techniques ainsi que le développement de nouvelles filières de tri, ont conclu à la nécessité de moderniser et d'étendre cette déchèterie.

La parcelle contigüe à la déchèterie, cadastrée AI n°302 sur laquelle se trouve trois lagunes, appartient à la commune de THUE ET MUE.

La Communauté urbaine a sollicité la commune de THUE ET MUE afin d'acquérir à l'euro symbolique, une emprise à provenir de la parcelle AI n° 302, d'environ 12 664 m², sous réserve des résultats définitifs du document d'arpentage, correspondant à la lagune n°1, et ce, pour les besoins de l'extension de la déchèterie actuelle.

La commune et la Communauté Urbaine se sont mis d'accord sur cette vente aux conditions ci-dessous :

- Une acquisition à l'euro symbolique ;
- La pose d'une clôture par la Communauté Urbaine autour de la parcelle acquise ;
- Le renforcement de l'espace paysager le long des habitations par la Communauté Urbaine ;
- L'extension du mur anti-bruit par la Communauté Urbaine ;
- L'absence de stockage de longue durée de résidus de tonte sur la déchèterie.

L'avis des domaines en date du 20 février 2025 sur la valeur vénale est donné à 3 200 €. Compte tenu de l'intérêt pour la commune et les communes de la Communauté Urbaine qui bénéficient de ce service, il est proposé une valeur à 1€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la vente à la Communauté urbaine Caen la mer, d'une emprise à provenir de la parcelle cadastrée AI n° 302, d'environ 12 664 m² sous réserve des résultats définitifs du document d'arpentage, correspondant à la lagune n°1, pour les besoins de l'extension de la déchèterie actuelle.
- DE PRÉCISER les conditions de la vente :
 - ✓ Une acquisition à l'euro symbolique ;
 - ✓ La pose d'une clôture par la Communauté Urbaine autour de la parcelle acquise ;
 - ✓ Le renforcement de l'espace paysager le long des habitations par la Communauté Urbaine ;
 - ✓ L'extension du mur anti-bruit par la Communauté Urbaine ;
 - ✓ L'absence de stockage de longue durée de résidus de tonte sur la déchèterie.
- DE PRÉCISER que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Communauté Urbaine
- D'AUTORISER le maire ou le maire délégué de Bretteville l'Orgueilleuse à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération ;

XVII. VENTE DU BIEN SANS MAITRE

Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, maire délégué de Bretteville-l'Orgueilleuse

Le 27 mai 2020, le maire délégué de Bretteville l'Orgueilleuse a pris un arrêté constatant que l'immeuble cadastré 098 AC 117, n'a pas de propriétaire connu et que la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis plus de 3 ans. L'arrêté a été transmis au dernier propriétaire connu, une publicité a été effectuée en date du 5 juin 2020 dans le Ouest France et l'arrêté a été affiché en mairie.

Le propriétaire ne s'est pas fait connaître dans les 6 mois après les dernières mesures de publicité prévues, le bien est donc présumé sans maître.

Cet immeuble est revenu à la commune par acte en date du 13 juillet 2022.

Le conseil municipal, en date du 28 septembre 2022, a souhaité acquérir la parcelle cadastrée AC 121 servant d'accès à la parcelle AC 117 (délibération N°2022-62).

Le terrain cadastré 98 AC 117 et 98 AC 121 située 82 rue de Bayeux à Bretteville-l'Orgueilleuse, d'une contenance de 418 m², est en zone AS du PLU.

Les domaines ont évalué la valeur du bien à la somme de 30 000 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 10% (hors frais de notaire et d'acquisition).

Le conseil communal de Bretteville-l'Orgueilleuse réuni le 9 janvier 2025 a proposé au conseil municipal de vendre le terrain cadastré 98 AC 117 et 98 AC 121 à 35 000 euros minimum (prix plancher). Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 29 janvier 2025 a défini les critères pour le choix de l'acquéreur.

Les critères suivants ont été définis :

- l'offre la mieux-disante sera retenue
- si deux offres d'un même montant sont proposées celle reçue en premier sera retenue et, en cas d'arrivée le même jour, l'offre d'un habitant de THUE ET MUE sera retenue
- En cas d'égalité un tirage au sort sera effectué, en présence, s'ils le souhaitent, des candidats
- Délibération sur la vente lors du conseil municipal du 26 mars 2025

La vente a été rendue publique par une annonce sur le site internet de la commune et sur Citykomi ainsi que par affichage sur place.

4 candidats ont déposé une offre :

Date réception	Montant offre	Domiciliation du candidat	Objet
14/02/2025	35 000€	Thue et Mue	Habitat personnel
21/02/2025	37 000€	Caen	Hébergement de loisirs ou ouverture centre dentaire
27/02/2025	50 000€	Thue et Mue	Deux logements locatifs de type F3
28/02/2025	40 000€	Caen	Habitat personnel

L'offre la mieux-disante est celle d'un montant de 50 000€ faite par Madame Justine JACQUES et Monsieur Paul VICTOIRE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VENDRE** ledit terrain au prix de 50 000 € à madame Justine JACQUES et monsieur Paul VICTOIRE.
- **DE PRECISER** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **D'AUTORISER** le maire ou le maire délégué de Bretteville l'Orgueilleuse à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération ;

XVIII. ÉCHANGE DE TERRES M. RENAULT

Rapporteur : Myriam LETELLIER, maire déléguée de Cheux

Un échange de terres est envisagé avec M. Pascal RENAULT.

L'ancienne emprise du Chemin rural de Cheux au lieu-dit « La Mare au Val » d'une superficie de 10a 06ca et cadastrée YA n°17 sera cédée à M. Pascal RENAULT contre une nouvelle emprise de ce chemin de 3a 79ca cadastrée YA n°15p1 pour la commune.

L'avis des domaines a été estimé le 21 février 2025 pour une valeur vénale de 1 006 € de la parcelle YA n°17 d'une superficie de 10a 06ca.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER l'échange de terres avec M. Pascal RENAULT,
- DE PRECISER que l'échange se fera sans soulte compte tenu de l'intérêt pour la commune,
- DE PRECISER que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,
- D'AUTORISER le maire ou la maire déléguée de Cheux à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération ;

XIX. VENTE D'UN TERRAIN

Rapporteur : François TOUYON, maire délégué de Putot en Bessin

Afin de financer une partie des travaux en cours à la salle polyvalente, le conseil communal de Putot en Bessin a souhaité vendre un terrain qui n'a désormais plus d'utilité pour la commune.

Il s'agit d'un terrain rue des écoles, cadastré 525 A 277p – 278p d'une superficie de 400 m²

Les domaines ont estimé ce bien à 78 000 € assortie d'une marge de 10%.

Le conseil communal de Putot en Bessin propose au conseil municipal d'accepter l'offre de 75 000 € de M. VERDIER, habitant de Putot en Bessin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :

- DE VENDRE la parcelle cadastrée n°525 A 277p – 278p d'une superficie de 400 m² au prix de 75 000 € à M. Nicolas VERDIER,
- DE PRECISER que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER le maire ou le maire délégué de Putot en Bessin à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

XX. ÉCHANGE DE TERRES M. ET MME VIEL

Rapporteur : Mickael LHOTELLIER, maire délégué du Mesnil Patry

Dans le cadre de la création du lotissement La Plaine au Mesnil-Patry, un échange de terres est envisagé avec M. et Mme VIEL.

Actuellement, les délimitations de la propriété de M. et Mme VIEL sur les parcelles ZA 58 et ZA 63 ne correspondent pas aux limites de propriété définies sur le cadastre.

En effet, il a été observé les différences ci-dessous :

- Empiètement de 5m² environ du mur et des fondations de M. et Mme VIEL sur la parcelle ZA 59 propriété de la commune de Thue et Mue ;
- Empiètement de 6m² environ de la clôture de M. et Mme VIEL sur la parcelle ZA 64 propriété de la commune de Thue et Mue ;
- Emprise délaissée de 40 m² environ par M. et Mme VIEL sur la parcelle ZA 63.

L'avis des domaines a été estimé le 16 janvier 2025 pour une valeur vénale de 44 € d'une partie des parcelles ZA 59 et ZA 64 d'une superficie de 11 m².

Il est donc proposé de procéder à cet échange sans soulte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER l'échange de terres avec M. et Mme VIEL,

- DE PRECISER que l'échange se fera sans soulte,
- DE PRECISER que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,
- D'AUTORISER le maire ou le maire délégué du Mesnil Patry à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XXI. ACQUISITION DE PARCELLES AU MESNIL PATRY - LOTISSEMENT DE LA PLAINE

Rapporteur : Mickael LHOTELLIER, maire délégué au Mesnil Patry

Par délibération n°2024-117, le conseil municipal a validé l'acquisition de parcelles auprès de M. FIQUET, pour le lotissement de la Plaine au Mesnil Patry.

Compte tenu d'une erreur sur les parcelles, il est nécessaire de rapporter cette délibération et de délibérer à nouveau.

La commune souhaite acquérir les parcelles ZA 65 et ZA 67 d'une superficie de 1 866 m² à M. FIQUET, afin de créer une coupure d'urbanisation. Cette coupure d'urbanisation se continuera sur la parcelle ZA 69 d'une superficie de 83m², propriété de la commune.

Enfin, la commune est propriétaire de la parcelle ZA 70 d'une superficie de 46m² qui n'a plus d'utilité et qui sera cédé à M. FIQUET.

Les domaines ont estimé la parcelle ZA 70 de 46m² à 184 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal d'échanger les parcelles ZA 65 et ZA 67 de 1 866m² (actuellement propriété de M. FIQUET) avec la parcelle ZA 70 de 46m² (actuellement propriété de la commune) et de fixer à 15 000 euros la soulte de l'échange due par la commune au profit de M. FIQUET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :

- **RAPPORTER** la délibération n°2024-117 du 10 décembre 2024,
- **DE VALIDER** l'échange des parcelles ZA 65 et ZA 67 de 1 866m² avec la parcelle ZA 70 de 46m²,
- **DE FIXER** à 15 000 euros la soulte de l'échange due par la commune au profit de M. FIQUET,
- **DE DIRE** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune,
- **D'AUTORISER** le maire ou le maire délégué du Mesnil Patry à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XXII. DON DU COMITE D'ACCUEIL DES CANADIENS

Rapporteur : Mickael LHOTELLIER, maire délégué au Mesnil Patry

L'association Comité d'Accueil des Libérateurs Canadiens du Mesnil Patry a été dissoute et souhaite verser une somme de 1 000 € au bénéfice de Thue et Mue pour le compte de la commune déléguée du Mesnil Patry.

Ce don est conditionné : il ne peut être dépensé qu'à l'utilisation de cette somme dans le cadre de l'accueil des groupes d'enseignants Canadiens lors de leur voyage d'étude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le don de 1 000 €,
- **D'ACCEPTER** les conditions d'utilisation ci-dessus de cette somme,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XXIII. QUESTIONS DIVERSES

- Sécurité routière animée Mickael LHOTELLIER et 4 élèves du lycée de Bayeux ouvert aux personnes âgées de la commune. 2^{ème} séance avec 30 personnes. Prochaine session en octobre.
- Circulation dans Bretteville l'Orgueilleuse : Cécile LEMARCHAND a été interpellée à la suite de la traversée quotidienne des gros camions qui passent dans le village.
- Projet de Caen la Mer : la Communauté Urbaine a sollicité ses communes afin de savoir si elles souhaitent s'engager dans une procédure d'incitation à planter des haies chez des particuliers. Une réponse favorable a été apportée. Un lien est accessible sur le site de Caen la Mer : ma haie, mon jardin ! et également sur Citykomi. Les propriétaires peuvent obtenir un linéaire de 10, 20 ou 30 mètres.

- Opération distribution de compost : opération depuis 4 ou 5 ans. Caen la Mer amène du compost à Bretteville l'Orgueilleuse et à Cheux et les habitants se servent.
- Festival Thumulte mardi 1^{er}, jeudi 3 et vendredi 4 avril. 250 élèves sont attendus. 11 groupes sont créés dont un groupe de personnes en situation de handicap mental (mardi après-midi). Il n'y a pas besoin d'être scolaire pour y assister.

Fin de la séance : 21h40



